RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1er mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Guerric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la guestion 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN. M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire:

Mme Françoise PRESSE.

Absents:

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET:

27 - Avenant n° 2 à la convention relative à la mise à disposition de services pour l'entretien d'espaces publics - Gestion de l'ouvrage hydraulique de protection du centre-ville contre les crues

Avenant n° 2 à la convention relative à la mise à disposition de services pour l'entretien d'espaces publics Gestion de l'ouvrage hydraulique de protection du centre-ville contre les crues

Rapporteur : M. POULIN, Conseiller Municipal Délégué

I - Contexte

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) exerce la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)». A ce titre, l'ouvrage hydraulique de protection du centre-ville contre les crues (système d'endiguement de la Boucle), nécessaire à l'exercice de la compétence, est mis à la disposition du Grand Besançon par la Ville.

Pour sa surveillance, son entretien et sa gestion, ce dispositif nécessite une technicité importante. Les services techniques de la Ville de Besançon, notamment la direction Voirie et Déplacements, ont développé les compétences nécessaires pour assurer une intervention efficace dans un contexte réglementaire encadré.

II - Procédure

Le Conseil Municipal du 6 avril 2017 a approuvé la signature d'une convention entre la Ville de Besançon et la CAGB. Cette convention définit les modalités juridiques et financières de mise à disposition de services, par la Ville, pour la gestion et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire. Elle permet notamment aux agents de la direction Voirie et Déplacements d'intervenir pour le compte de la CAGB.

Il est proposé de signer un avenant à cette convention et de confier la surveillance, l'entretien régulier des installations et la gestion de l'ouvrage hydraulique anti-crues aux services techniques de la Ville de Besançon.

III - Financement

Pour ce partenariat, la CAGB versera à la Ville 32 000 € au titre de l'année 2018. Ce montant sera réévalué chaque année, conformément aux dispositions financières de la convention d'origine.

La recette sera prise en charge sur la ligne de crédit 70.821.70876.0014014.35000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le projet d'avenant n° 2 à la convention relative à la mise à disposition de services pour l'entretien d'espaces publics,
 - autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET et Mme PRESSE (2) n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme, Pour le Maire, La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 51 Contre: 0 Abstention: 0

Préfecture du Dougs

Reçule 23 Mais 2019
Contrôle de legante